



Appel à projets 2023 « Tutorats UFA »

L'UFA souhaite attirer l'attention de son réseau sur l'importance de développer des « tutorats d'enseignement » au service de la coopération franco-allemande, en recrutant les jeunes diplômé*es (emplois contractuels) ou doctorant*es (missions complémentaires) de l'UFA pour faire des cours en langues et/ou des enseignements méthodologiques de spécialité.

Principes et financements

L'UFA propose la mise en place d'une phase pilote durant les 2 années à venir permettant :

- La création de « Tutorats UFA », sous réserve de la prise en charge administrative, financière et juridique des charges patronales et sociales (missions complémentaires à un contrat doctoral, contrats dédiés etc.) ;
- La création d'un séminaire propédeutique et/ou de remédiation destiné aux entrant*es de l'ensemble des cursus UFA et/ou aux étudiants nécessitant des cours spécialisés dans les disciplines de leur formation ;
- D'alterner le lieu du séminaire en France et en Allemagne ;
- D'associer les enjeux linguistiques aux questions méthodologiques ;
- De présenter les outils pédagogiques et scientifiques mis à disposition par l'UFA (forfaits linguistique et d'accompagnement numérique, offres DUO, associations de diplômés, ambassadeur*rices UFA, Entraînement interculturel à la candidature, Prix d'Excellence, plateformes recherche de logement - interaction étudiante - aides psycho-sociales, etc.) ;
- D'ouvrir ces cours aux étudiants intéressés dans une proportion raisonnable ;
- De préserver la cohérence et la finalité franco-allemande de l'enseignement.

Les établissements s'engagent à :

- Un retour et échange d'expériences à l'issue des 2 années de soutien par l'UFA au titre du programme de tutorat (sous forme de rapport d'activité) ;
- Informer l'UFA dans les discussions avec les partenaires institutionnels au sujet de la gestion du tutorat.

5 projets au total (SHS ; mathématiques, informatique et sciences de l'ingénieur ; droit ; sciences économiques et de gestion ; formation des enseignants) pourront être ainsi financés pendant 2 ans, à hauteur maximale de 10 000 € annuels par projet.

Cette aide financière, versée à la coopération organisatrice du projet, vise la prise en charge des coûts d'organisation du séminaire et la contribution aux coûts de mobilité induits pour les participant*es étudiant*es des autres cursus UFA de la discipline.

Candidature et procédure

Le dossier de candidature devra comporter :

- Un descriptif synthétique du projet permettant d'apprécier en 3 pages maximum, (1) les contenus et le programme du séminaire, (2) le public cible, le format, la méthodologie prévus (3) le profil et le statut des tuteur*es et les conditions de rémunération, (4) un budget prévisionnel structuré en recettes et dépenses et détaillant les titres prévus d'utilisation des montants mis à disposition par l'UFA et des cofinancements éventuels, (5) les mesures prises pour assurer (a) la diffusion de l'information et la prise en charge de la mobilité des étudiant*es issu*es des cursus UFA du même groupe disciplinaire (b) l'éventuelle ouverture aux autres étudiant*es (c) la communication et le transfert d'expériences vers les autres coopérations disciplinaires intéressées ;
- Une lettre d'engagement signée des 2 présidences/directions d'établissement ;
- Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet sur l'ensemble des 2 années de soutien UFA.

L'évaluation des projets sera assurée par des experts de l'UFA.

Les établissements sont invités à adresser leur candidature à l'UFA jusqu'au 30/06/2023 (cachet de la poste faisant foi), à l'Université franco-allemande – « Tutorat » - Kohlweg 7 – 66 123 Saarbrücken – Allemagne) et à doubler ce dernier d'un envoi électronique à l'adresse tutorat@dfh-ufa.org.